

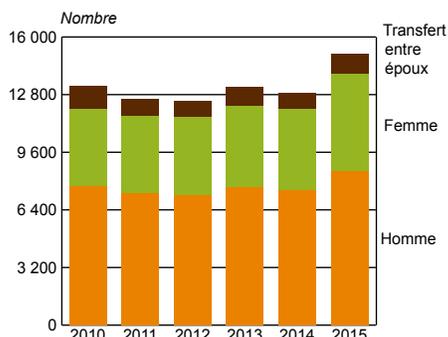
Installations

En France métropolitaine, le nombre de non salariés nouvellement installés en tant que chefs d'exploitation agricole (champ MSA) a varié sur la période 2010-2014 de 12 500 à 13 200 selon les années. En 2015, 15 100 exploitants se sont installés, soit une hausse de près de 10 % par rapport à 2014. Celle-ci s'explique par la modification des critères d'affiliation à la MSA en tant que chef d'exploitation, conséquence de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt publiée en 2014. La viticulture et l'élevage de bovins viande sont les secteurs qui ont le plus bénéficié de l'apport généré par les nouvelles règles d'affiliation. Plus de la moitié des installations se sont faites dans quatre régions : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Grand Est et Auvergne-Rhône-Alpes.

Hors transferts entre époux, la répartition des formes juridiques des nouvelles exploitations est la suivante : 46 % en individuel, 24 % en GAEC et 18 % en EARL. En 2015, les installés sont majoritairement des hommes (61 %). L'installation est plus tardive chez les femmes : elles sont 50 % à avoir 40 ans et moins, contre 77 % pour les hommes. Entre 46 et 60 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. L'installation est plus tardive chez les femmes : elles sont 50 % à avoir 40 ans et moins, contre 77 % pour les hommes. Entre 46 et 60 ans, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Si les activités élevage bovin, grandes cultures et polyculture – polyélevage accueillent plus de 50 % des nouveaux chefs d'exploitation, la viticulture réunit 15 %, dont la moitié est âgée de plus de 40 ans.

Ensemble des installations

• Entre 2010 et 2015



• Par région en 2015

Région	Nouveaux installés	Part des transferts entre époux	Taux de renouvellement(1)
	<i>nombre</i>		
			<i>%</i>
Centre-Val de Loire	672	7,0	2,7
Bretagne	1 161	9,5	2,8
Île-de-France	190	1,6	3,3
Nouvelle-Aquitaine	2 332	8,6	3,1
Grand Est	1 759	7,5	4,1
Normandie	831	7,0	2,7
Pays de la Loire	1 224	7,0	2,9
Occitanie	2 311	8,9	3,3
Bourgogne-Franche-C.	924	5,8	3,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1 861	8,4	3,0
Hauts-de-France	896	7,0	3,0
Corse	105	3,8	3,8
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	817	2,9	4,7
France métropolitaine	15 083	7,6	3,2

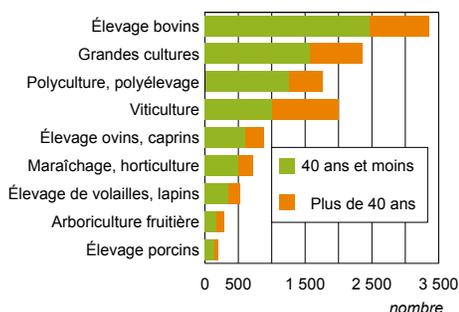
(1) le taux de renouvellement est le rapport entre les nouveaux installés hors transferts entre époux et le nombre d'exploitants déjà en exercice.

Champ : ensemble des exploitants agricoles au sens MSA.

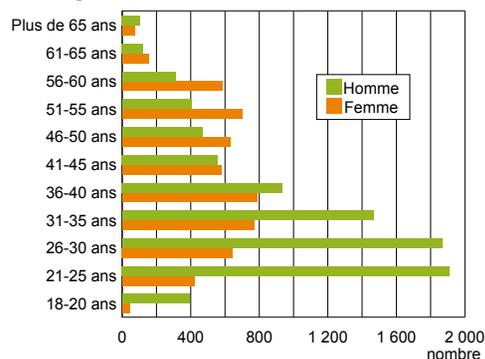
Source : Mutualité sociale agricole

Installations en 2015 - hors transfert entre époux

• Par âge et secteur d'activité agricole (1)



• Par âge et sexe



Note : Les secteurs d'activité agricole représentent 87 % des installés en tant qu'exploitants agricoles.

Champ : ensemble des exploitants agricoles hors transferts entre époux au sens MSA.

Source : Mutualité sociale agricole

Aides à l'installation

Les aides à l'installation cherchent à faciliter les reprises et les créations d'exploitations agricoles. La dotation d'installation aux jeunes agriculteurs (DJA) et les prêts bonifiés à l'installation des jeunes agriculteurs (appelés « prêts MTS-JA ») permettent de compléter la trésorerie et de financer les investissements d'installation. Les candidats à la DJA doivent satisfaire à des conditions d'âge et de formation générale et professionnelle (sensiblement assouplies en 2009) et démontrer la viabilité économique de leur projet. Cependant, l'obtention de la DJA n'est pas une condition indispensable à l'installation.

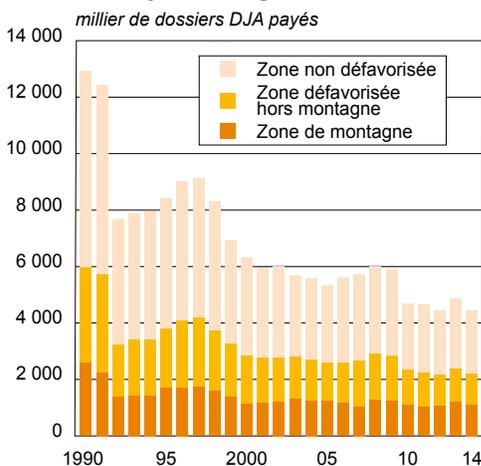
En 2014, 4 945 décisions d'octroi d'aides à l'installation ont été prononcées et 4 432 DJA ont été versées. Les montants de DJA sont attribués en fonction des zones d'installation : de 16 500 € à 35 900 € en zone de montagne, de 10 300 € à 22 400 € en zone défavorisée hors montagne et de 8 000 € à 17 300 € en zone de plaine.

30 % des installations aidées en 2014 correspondent à des installations hors cadre familial. La part des femmes dans les bénéficiaires de la DJA reste modeste (entre 20 % et 23 % depuis 2010). Elle s'explique en partie par une installation plus tardive que chez les hommes.

En 2014, 83 millions d'euros ont été versés au titre de la DJA. Les aides publiques (nationales et européennes) afférentes aux prêts MTS-JA représentent un montant de près de 34 millions d'euros. Ces aides peuvent être complétées par des aides régionales.

Actualisation 2016 : voir clés de lecture

Aide à l'installation des jeunes agriculteurs



	2000	2005	2010	2014
nombre				
Dossiers examinés favorablement en CDOA(1)	6 602	5 908	5 062	4 945
Dotations aux jeunes agriculteurs(2)	6 314	5 324	4 679	4 432
Zone de montagne	1 136	1 229	1 087	1 102
Zone défavorisée hors montagne	1 705	1 381	1 247	1 104
Zone non défavorisée	3 473	2 714	2 345	2 226
million d'euros				
Montant de la DJA	105	126	80	83
Prêts MTS-JA (nouveaux encours)	533	365	468	537

(1) Ce chiffre comprend le nombre de dossiers France y compris Dom, St Pierre et Miquelon et Nouvelle Calédonie.

(2) Nombre de dossiers première fraction mise en paiement, ou versement unique à partir de 2007.

Champ : France (hors Corse) y compris les Dom (hors Mayotte). Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

Répartition du nombre de dossiers DJA payés

• Selon le type de bénéficiaire

	2000	2010	2013	2014
%				
Part hors cadre familial(1)	30	28	28	30
Part de femmes	21	22	23	22
de 19 à 24 ans	11	10
de 25 à 29 ans	17	17
de 30 à 34 ans	29	28
de 35 à 40 ans	43	39

(1) L'exploitation n'est pas transmise par des membres de la famille jusqu'au 3^e degré. Le fait de s'installer hors cadre familial peut donner lieu à une majoration de la DJA à l'échelle départementale.

Champ : France y compris Dom (sauf Mayotte).

Sources : ASP, DGPE-BFE à partir des données Osiris

• Selon le type d'exploitation créée

